



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

. Attestation simplifiée TVA à Taux réduit (article 279-0bis du CGI)

. Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Code postal.

. Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble **achevé depuis plus de deux ans** à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel
- immeuble collectif
- appartement individuel
- autre.

Les travaux sont réalisés dans :

- . un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- . un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse2 : Commune : Code postal.

- dont je suis : . propriétaire . locataire . autre (entourer votre qualité)

. Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades .

. Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 %) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10 %).

Fait à, le

Signature du client ou de son représentant :